

M. SMITH : Ils étaient pour leur inclusion, et c'est d'organisme national, si je comprends bien, qui y est opposé.

M. LOCKHART : J'ai reçu quelques télégrammes, quelques-uns pour et d'autres contre. Mais j'ai fait ce qu'a fait M. Smith. Je leur ai dit qu'à mon avis, le sentiment, quel qu'il soit, du principal organisme sur ce qui doit se faire est ce qui nous intéressait le plus, plutôt que les exposés individuels de membres de groupements répandus dans tout le pays.

M. MAYBANK : La clause pourrait en rester là pendant quelque temps.

Le PRÉSIDENT : Monsieur Ross, tous les télégrammes que vous avez en mains sont-ils dans le même sens ?

M. ROSS : Ah ! oui ; tous sont contre.

Le PRÉSIDENT : Combien avez-vous de télégrammes ?

M. ROSS : Vingt-quatre, et j'ai aussi quelques lettres. M. Smith dit qu'il a écrit pour leur dire à peu près la même chose. Mais je n'ai aucune adresse dans les miennes. Elles portent seulement la signature d'un individu, sans adresse.

M. LOCKHART : C'est aussi mon problème. Neuf communications sur dix ne portent pas d'adresse.

Le PRÉSIDENT : Voyons, messieurs, un peu de silence, s'il vous plaît ?

M. ROSS : Je connais des ingénieurs porteurs du titre M.E. qui travaillent à la Westinghouse. Ils travaillent dans une usine, mais différent des ingénieurs qui travaillent pour leur compte. Ces gens-là sont dispersés parmi les autres employés de l'usine.

Le PRÉSIDENT : Monsieur Pouliot a peut-être quelque chose à dire.

M. POULIOT : Ah ! non, c'est sans importance.

M. ARCHIBALD : L'Institut national s'oppose à l'entrée ou à l'inclusion des ingénieurs dans la loi. Certains individus s'opposent à leur inclusion dans la loi, mais l'organisme veut y être assujéti. Y a-t-il un autre organisme qui veut l'être ?

Le PRÉSIDENT : Oui.

M. ARCHIBALD : Comment s'appelle-t-il ?

Le PRÉSIDENT : Il existe certains organismes principaux, monsieur Archibald. A titre d'information, permettez-moi de vous dire que la semaine dernière a eu lieu à Ottawa une réunion d'ingénieurs diplômés et on me dit que certains représentants de l'organisme national, l'Institut des ingénieurs du Canada, ont rencontré des représentants des autres groupements pour tenter d'arriver à un compromis. J'ignore quel a été le résultat. Mais vous le saurez probablement en lisant le mémoire qui est précisément en préparation, nous dit-on.

M. SMITH : Avez-vous fait une proposition à laquelle nous pourrions nous reporter ?

L'hon. M. MITCHELL : Je propose que nous remettions toute décision sur la définition de l'expression "employé" jusqu'à ce que nous ayons reçu les mémoires de ces organismes.

Le PRÉSIDENT : L'hon. M. Mitchell propose que nous remettions toute décision sur la définition de l'expression "employé" tant que nous n'aurons pas reçu les mémoires de ces deux organismes. Pour ?

M. ADAMSON : Une simple question : Quels sont les organismes d'ingénieurs qui désirent participer à des négociations collectives ?

M. SMITH : L'un d'eux comprend les ingénieurs diplômés de l'Ontario.

M. ADAMSON : Ils veulent y participer ?

M. JOHNSTON : Oui, et il y en a qui désirent en être exclus.

M. ADAMSON : Une grande majorité désirent en être exclus.

M. SMITH : Comment le savons-nous ?

M. ROSS : C'est là la question : l'importance de ces deux organismes.

L'hon. M. MITCHELL : Je reçois des centaines de télégrammes par jour, mais je ne m'intéresse guère aux manœuvres qui se poursuivent dans les cou-